

**Avenant n°1 à l'accord relatif à
l'Equilibre Travail & Vie privée en date
du 31 mars 2015**

Entre :

La société ALSTOM Transport S.A, représentée par Béatrice MAUREL-ASSELOT, des Ressources Humaines
Etablissement TIS Saint-Ouen, dont le siège social est situé à Saint-Ouen (93482) 48 rue Albert Dhalenne,

D'une part,

Et les organisations syndicales soussignées,

D'autre part,

Il est convenu le présent avenant :

Article 1 :

L'ensemble des dispositions de l'accord relatif à l'Equilibre Travail & Vie privée applicable pour une durée déterminée arrivant à son terme le 31 mars 2016 est reconduit pour une nouvelle période à durée déterminée qui expirera le 30 septembre 2016.

A cette date le présent avenant cessera de produire tout effet.

Article 2 :

Le présent avenant entrera en vigueur le jour suivant les formalités de dépôt prévues aux articles L2231-6 et D2231-2 et suivants du Code du Travail. Il a été établi en un nombre suffisant d'exemplaires pour remise à chacune des parties, dépôt à la DIRECCTE de Bobigny (une version papier et une version sur support électronique) ainsi qu'au secrétariat- greffe du Conseil des Prud'hommes de Bobigny.

Fait à Saint Ouen le 29 mars 2016

Signatures :

Pour la société ALSTOM TRANSPORT S.A.
Béatrice MAUREL-ASSELOT
Directeur des Ressources Humaines TIS Ile de France

 Pour la C.F.D.T. Monsieur Michel MULLER	 Pour la C.G.T. Monsieur Michel FROMONOT
 Pour la C.F.E.-C.G.C. Monsieur Claude MANDART	 Pour F.O Monsieur Charles MENET